

Décharge 2005: budget général CE, Contrôleur européen de la protection des données

2006/2170(DEC) - 24/04/2007 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Contrôleur européen de la protection des données pour l'exercice 2005.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/506/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2005 (Section VIII B – Contrôleur européen de la protection des données).

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au Contrôleur européen de la protection des données sur l'exécution du budget pour l'exercice 2005.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 24 avril 2007 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 24/04/2007).